

**COMPTE-RENDU DE LA
PERMANENCE MAZENOD DU
16 JANVIER 2021**

Présents :

- *Anita Leroux : directrice de projet, Euroméditerranée*
- *Edouard Rauline : conducteur d'opération, Euroméditerranée*
- *Mélanie Le Bas : responsable de la concertation et de la médiation projet, Euroméditerranée*
- *Alice Pérot : STOA*
- *Sébastien Brisson : EGIS*

Cette permanence d'information s'est déroulée le 16 janvier 2021, place de la Joliette de 10h30 à 12h00. Elle a été l'occasion d'accueillir une trentaine de personnes et d'échanger sur les principes d'aménagement des espaces publics du secteur Mazenod (rue Mazenod, rue Leca, rue Marchetti et un tronçon du boulevard des Dames).

Pour ce secteur d'aménagement, Euroméditerranée avait réalisé en 2018 une enquête auprès des habitants et usagers des rues Mazenod, Leca et Marchetti. Elle a permis de mieux comprendre les enjeux de circulation (véhicules et piétons), de stationnement ainsi que l'utilisation de terrasses par les commerçants implantés, et le projet prend ainsi en compte les conclusions de cette enquête. Une première réunion de concertation s'est tenue en septembre 2018 avec la présentation d'un premier projet d'aménagement.

Suite à des investigations techniques et à la consultation de l'ABF (Architecte des Bâtiments de France), ce projet a été revisité. En effet, la rue Mazenod est située dans le périmètre de 500 mètres d'un monument historique (La Major). Cette rue est un axe important par le lien qu'elle assure entre la Joliette et la cathédrale de la Major et par la perspective intéressante qu'elle offre sur ce bâtiment à forte valeur patrimoniale. L'architecte des bâtiments de France a demandé à préserver cette perspective de toute gêne visuelle, notamment en supprimant les arbres prévus d'être plantés le long de la rue Mazenod.

Plusieurs points ont fait l'objet d'échanges :

1/ La végétalisation du secteur.

Des riverains ayant assisté à la concertation de 2018 ou ayant pris connaissance des documents présentés lors de cette concertation ne comprennent pas qu'en 2020, le projet ne prévoit plus d'arbre sur la rue Mazenod. Le projet présenté en 2018 montrait en effet des visuels de début de conception, ne prenant pas en compte l'ensemble des contraintes : présence d'une dalle de parking, voie pompier nécessaire, avis de l'architecte des bâtiments de France, la présence de nombreux réseaux peu profonds...

Pour pallier à l'absence d'arbre dans le projet, l'EPAEM prévoit sur la partie sud de la rue Mazenod une végétalisation par des pergolas de part et d'autre de la voie, plantées d'espèces grimpantes. Sur le reste du linéaire, un principe de végétalisation riveraine dans le cadre du dispositif « Visa vert » de la ville de Marseille (voir ici) est proposé : en contrepartie de la fourniture par l'EPAEM de jardinières, terre et plants, les riverains s'engagent à l'entretien en signant la charte de la ville de Marseille.

Une autre option aurait pu être l'installation d'arbre en pot au niveau du parvis de la Major. Cependant, l'architecte-paysagiste en charge de la maîtrise d'œuvre des aménagements, déconseille fortement de mettre en place des arbres, même de petite taille, en pots : les végétaux auront du mal à reprendre après plantation, à se développer et à devenir autonomes en eau, compromettant leur espérance de vie. De plus, un accès pour les pompiers, ce qui signifie en espace complètement dégagé, est nécessaire le long du trottoir, entre la future pergola et la chaussée, et donc empêche d'y placer des pots.

Le principe de végétalisation riveraine dans le cadre de la charte Visa Vert de la ville de Marseille a recueilli pour le moment 11 inscriptions. Des personnes habitant Marchetti sont également intéressées, même si ce n'est pas envisagé sur ce tronçon pour le moment. Des commerces se sont également inscrits. De manière générale, cette proposition a été perçue comme une bonne alternative au manque d'arbres. Surtout par la fourniture du matériel nécessaire. Une réunion d'information spécifique avec les personnes intéressées et les services concernés de la ville de Marseille sera organisée.

2/ Le sens de circulation proposé

Le sens unique est maintenu sur la rue Mazenod mais le sens de circulation est changé entre le bd des Dames et la rue Marchetti (sens Nord vers Sud). Ce changement de sens est mis en place pour plusieurs raisons : 1/ simplifier le carrefour boulevard des Dames / rue Mazenod, 2/ réduire le trafic (shunt) sur Mazenod en le limitant à la circulation riveraine pour apaiser le secteur et privilégier les modes doux.

Il a été remarqué que le changement de sens de circulation sur la partie Sud de Mazenod n'est pas favorable pour un certain nombre de riverains car il complexifie l'accès au tunnel du vieux port, alors que la circulation sur Mazenod paraît faible. Elle l'est en ce moment, du fait des chantiers immobiliers qui se sont succédés sur cet axe. Dès que cet axe sera aménagé, le risque est qu'il devienne un shunt justement pour accéder au tunnel du vieux port depuis Littoral Sud.

3/ Le mobilier urbain

Des participants ont noté que les bancs et assises en béton ne sont pas optimaux sur un revêtement minéral. En dehors de la placette Leca, où ces mobiliers créent un espace plus convivial (salon urbain) en soi, les bancs sur les trottoirs ne seront pas en béton. Les bancs pourront être en pierre calcaire le long de la rue Mazenod et pourront être en bois sur le parvis bas de la Major. Par ailleurs, d'autres équipements (tables de jeux) en bois seront installées sous les pergolas.

4/ Les usages sur les espaces publics

Les parkings au pied de la Villa d'Este vont être rachetés par l'EPAEM dans le cadre d'une démarche de type DUP (déclaration d'utilité publique). Cet espace réservé au PLU permettra de traiter de manière symétrique et qualitative le bas des escaliers menant à la Major. Pour cela, des pergolas seront installées avec des plantes grimpantes. Des mobiliers (bancs, tables de jeux, ...) seront également installés sous les pergolas. L'objectif est de transformer cet espace en lieu de vie et non pas seulement de passage.

Des inquiétudes ont été exprimées quant aux fréquentations de ces espaces. Actuellement, des SDF occupent régulièrement les escaliers, certains y font des barbecues. L'EPAEM a prévu des équipements destinés aux familles tels des tables de jeux, de manière à dissuader les autres occupations. Cependant il n'existe pas d'aménagement qui puisse garantir un type d'occupation future de nuit ou de jour. S'il est possible d'inciter les familles à occuper l'espace le jour, rien n'est possible pour la nuit. Les riverains s'inquiètent également des escaliers aujourd'hui insalubres (utilisés comme urinoir). Il est signalé que les toilettes existent à proximité rue Schuman.

5/ Le stationnement, la place de la voiture et celle du piéton

Les riverains ont beaucoup insisté sur l'importance de faciliter la circulation piétonne et sur la voiture qui prend aujourd'hui beaucoup d'espace dans la rue et sur les trottoirs.

La place du piéton dans le projet présenté est une priorité. Les trottoirs ont été élargis : 5 mètres de large de part et d'autre de la chaussée. Pour laisser le trottoir à l'est complètement dédiés aux piétons et commerces, toutes les autres fonctions comme les stationnements et conteneurs à poubelles sont programmées du côté ouest de la rue. Ainsi, de chaque côté, une fois déduit la place occupée par d'autres usages (terrasses restaurants, stationnement...), une largeur minimale de 2,4 mètres est dédiée à une circulation piétonne libre. Pour faciliter la marche, le trottoir sera en béton désactivé (absence de pavé ou de joints) et l'ensemble de la rue sera traitée à la manière d'une voie piétonne, c'est-à-dire en plateau avec les trottoirs et la chaussée pratiquement au même niveau facilitant la traversée des piétons, des poussettes, des personnes à mobilité réduite...

L'aménagement prévoit de limiter les stationnements automobiles. Sont maintenus des stationnements pour la livraison, pour l'autopartage, pour les personnes à mobilité réduite, pour les vélos, pour les voitures électriques (avec borne de recharge), pour les motos et quelques stationnements classiques sur les rues perpendiculaires à la rue Mazenod.

Les riverains sont invités à se stationner dans les parkings souterrains (actuellement peu utilisés) avec un abonnement, et dans les stationnements aériens alentours comme rue Schuman. Des remarques ont été formulées sur le coût des parkings souterrains. Il est rappelé que pour les parkings appartenant à la Métropole (Arvieux, République, Mucem) la grille de tarification est établie par la Métropole, avec la possibilité d'abonnement résident. La tarification des parkings privés est à la discrétion du propriétaire du parking.

Les participants se sont également inquiétés des risques de stationnement en double file. Cependant la largeur programmée de la rue ne permettra qu'un sens de circulation et un contre-sens cyclable. Cela devrait éviter le stationnement en double file. Le respect des arrêtés (stationnement interdit) relève de la compétence de la police municipale.

Il est remarqué que la bande cyclable peut sembler faire doublon avec la piste du boulevard du Littoral. Cependant, l'objectif est de faire de la rue Mazenod, avec ses commerces et restaurants, un lieu de destination, en vélo ou à pied. De plus, les riverains de la rue pourront également circuler en vélo en toute sécurité.

6/ Le Planning et l'organisation des travaux

En plus, des nombreuses questions sur la durée et le planning des travaux, certains se sont plaints de l'accumulation de chantier sur ces dernières années : les chantiers des programmes immobiliers, des chantiers sur les réseaux et ceux pour l'espace public. L'emplacement prévisionnel de la base vie du chantier des espaces publics est ciblé sur la rue Leca, l'emplacement est jugé gênant par certains riverains.